

Chapitre 2

1936- 1939

Les premiers pas, tambours battants

Le projet est solidement construit. Les principaux obstacles semblent levés. Les ministères de tutelle ont donné leur accord. Le décret de reconnaissance est signé. La Fondation s'installe provisoirement dans l'hôtel de l'avenue Foch mais Georges et Raoul s'appliquent à construire un nouveau lieu mieux adapté à la vocation de la Fondation : c'est ainsi que la plupart d'entre nous passeront par l'avenue Montmorency.

Louise Lafon rencontre les premières mamans, Raoul et Georges jaugent les premiers parents adoptants : la Fondation fait déjà ses premiers pas. Elle est une institution, c'est à dire un être vivant, étroitement dépendant de son environnement, économique et social aussi bien que de l'évolution des mentalités ; L'influence de cette dépendance se mesure dans les changements de regard mais surtout dans la rédaction des lois sur l'adoption. Cette même institution est tout aussi étroitement dépendante des hommes et des femmes qui la composent, de leurs expériences, de leurs idées, de leurs interrelations.

Au cours de cette première période d'activités, elle avance à grands pas. Tambour battant. Des tambours que remplaceront bientôt les tocsins de toutes les villes de France pour annoncer la guerre.

Sommaire

On s'installe avenue Foch

Georges, directeur de la Fondation
Louise Lafon commence son travail

1937-1940 Chronique d'une adoption

La naissance de René-Jacques
Marie Louise et les « filles-mères
En vertu de l'article 352 ...
Maisons maternelles et enfants secrets

Boulevard Montmorency : un aménagement sur mesure

Le Centre d'études de la Fondation et les berceuses
Élève-interne et berceuse
Les cours : enseignants et contenus

Évolution du contexte légal de l'adoption
Des lois gardes-folles
La loi de 1923
Loi de 1939 : le code de la famille

On s'installe avenue Foch

Si vous êtes parmi les plus anciens de la Fondation, ceux qui y sont passés quelques semaines ou quelques mois entre 1936 et 1938, votre carte de visite aurait pu s'orner d'une adresse de prestige : 38 avenue Foch, Paris. On peut encore voir ce vaste hôtel particulier modern style de sept étages qui offrent 3700 m² de surfaces habitables. Si vous n'êtes pas parisien et que vous hésitez à faire le pèlerinage, vous pouvez visiter Internet ; vous y apprendrez que l'immeuble appartient au moment où nous écrivons ces lignes à l'oncle très fortuné de Bachar el Assad : valeur de l'immeuble : cent millions d'euros, mais, dit-on, le pauvre homme a du mal à le vendre à ce prix...

Georges, directeur de la Fondation

Les archives de Georges disent qu'il installa son bureau dans cette grande pièce, le salon anglais, dans laquelle nous avons déjà rencontré les fondateurs. De bureau le salon devient rapidement nursery et Georges écrit dans ses carnets son émotion de voir les vitrines d'objets d'art peu à peu remplacées par les berceaux. En attendant la construction d'un lieu plus adapté à une pouponnière, les premiers berceaux se posent donc ici sur les planchers cirés que caressaient les robes du soir, les jours de réception. Raoul accueille d'anciennes berceuses de l'Entraide de Boulogne, en particulier Marcelle Kerlau, qui prendra plus tard la direction technique, c'est à dire la responsabilité des internes et celle du quotidien de la pouponnière.

Médecin chef à l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu à la Ville-Tertre, dans l'Oise, quand il prend la direction de la Fondation, il garde cette fonction une fois par semaine. Il poursuit à la Fondation les consultations gratuites d'hygiène mentale. Par ailleurs, depuis le début des années Trente, il est le tout jeune rédacteur en chef des *Archives internationales de neurologie des maladies héréditaires et psychosomatique*, revue fondée dès 1881 par le célèbre neurologue et psychiatre J.M. Charcot. Le Comité de Rédaction compte trente-cinq membres, médecins-spécialistes ou professeurs de médecine ; nombre d'entre eux, étrangers, contribuent au rayonnement international de la revue scientifique : ils sont Belges, Autrichiens, Allemands, Hongrois, Espagnols, Portugais, Brésiliens... C'était là l'occasion d'entretenir des rapports réguliers avec la communauté internationale des psychiatres. Le professeur Laignel-Lavastine, neurologue et psychiatre, avec lequel Georges collabore régulièrement à l'hôpital de la Pitié à Paris, préside le Comité de Rédaction. Cette proximité professionnelle explique la présence de Maxime Laignel-Lavastine dans le Conseil d'administration de la Fondation dès les premières heures.

L'arrivée de Georges d'Heucqueville dans le monde de la psychiatrie coïncide avec l'irruption de l'eugénisme dans notre pays. Bien après les Etats-Unis et les pays d'Europe du Nord et sans leur violence, les médecins comme les responsables de la santé publique s'émeuvent en effet de constater l'accroissement continu du nombre des aliénés — on en comptera 110 000 en France en 1939, contre 10 fois moins quelques années plus tôt. On s'inquiète aussi de l'importance des cas de démence féminine et de la dégénérescence congénitale.

Sous le titre « *Réalité et perspectives de la médicalisation de la folie dans le France de l'entre-deux-guerres* » publié dans la revue *Genèse* n°82, en 2011, Isabelle Von

Buelzingslorwen cite le vœu exprimé au ministre de la santé le 8 janvier 1936, par la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine, sur proposition d'Eugène Raiga, haut serviteur de l'État, neveu de Clémenceau :

« Considérant que le nombre des aliénés augmente dans des proportions alarmantes, qu'il n'est pas douteux que l'hérédité soit l'une des causes principales de cette déplorable progression, et estimant qu'il appartient aux Pouvoirs publics de prendre d'urgence des mesures tendant à préserver l'avenir de la race française, (la commission) a l'honneur de demander à M. le Ministre de la Santé publique de rechercher les moyens de faire pénétrer dans les familles françaises, en vue d'encourager la pratique de l'eugénisme volontaire, la notion de l'hérédité propagatrice des maladies mentales ». Cette citation illustre parfaitement l'état d'esprit de l'époque. Elle explique aussi la certitude qu'avait Georges des causes biologiques de la maladie mentale et qui l'opposera toujours aux tenants des traitements purement psychologiques ou psychanalytiques.

Louise Lafon commence son travail

Dès le début 1936, Louise Lafon commence son travail de mise en relation entre les mères biologiques, dites « naturelles », et les futurs adoptants à la Fondation. Certaines des mères sont soulagées de se débarrasser de l'enfant, de se libérer d'une histoire dont elles étaient prisonnières ou d'éliminer les traces du viol subit ou de se dégager sur la société d'une responsabilité qu'elles s'estimaient incapables d'assumer ; pour d'autres, la majorité sans doute, l'abandon est la source d'un chagrin, d'une culpabilité d'autant plus grande qu'elle doit rester secrète, d'une désespérance qui les accompagnera jusqu'à la fin de leur vie.

Quant aux adoptants, les voilà, pas encore tout à fait heureux, un peu inquiets d'un avenir incertain. Louise Lafon accompagne les premières, rassure les seconds. Avant d'accepter la prise en charge de l'enfant, elle enquête autant que possible sur les antécédents de santé de ses parents : l'alcool, la syphilis, la tuberculose ou tout autre affection susceptible de transmission par les gènes l'exclut cruellement des adoptables. Sur ces mêmes parents, elle essaye d'en savoir plus sur leur milieu social, leur éducation, leur religion, avec le souhait — qui nous apparaît bien illusoire aujourd'hui ! — d'apparier au mieux l'enfant et ses adoptants. Le bébé lui-même ne leur sera remis que trois mois après quand on sera sûr de l'abandon définitif comme de la bonne santé de l'enfant ; de plus, ils ne seront en mesure de l'adopter, de lui donner leur nom, qu'après une période de probation de plusieurs mois.

Il faut aussi faire connaître la nouvelle fondation, nouer les liens avec les lieux de naissance des enfants illégitimes, commencer à mettre en place un réseau de déléguées capables de travailler avec les médecins, les sages-femmes, les assistantes sociales. La longue pratique de Raoul dans les pouponnières facilite le travail qui n'en reste pas moins très important.

La volonté de décentraliser l'œuvre implique que l'on installe des « sections » en province. L'occasion en est rapidement donnée pour la section Nord à Arras avec le concours d'une sage-femme en retraite, Madame Boudon. Pour la section Normandie, Raoul et Georges s'adresse à Mademoiselle Lecœur à Rouen. Cette femme généreuse avait déjà fondé quelques mois plus tôt l'Œuvre du Nid. Charles l'avait bien connu ; Raoul et Georges surent renouer les liens. Généreuse, nous l'avons déjà souligné, elle se révéla aussi fidèle puisqu'elle travailla avec la Fondation jusqu'au départ de Georges d'Heucqueville en

1946. Implantées dans des régions que ravageaient alors la misère et le chômage, Madame Boudon aussi bien que Mademoiselle Lecœur furent heureuses de trouver avenue Foch un refuge pour de trop nombreux nouveaux-nés illégaux. À Paris, c'est Louise Lafon qui devient la première déléguée et bientôt le nombre d'enfants issus de la capitale dépassa celui des deux sections du nord de la Seine.

1937-1940 chronique d'une adoption

La naissance de René Jacques

À la maternité de l'hôpital de Niort, rue Saint-Georges, le 31 août 1937, à 7 heures 30 du matin il y a bien longtemps déjà que le soleil est levé. Le jour fera date puisque c'est celui de la création de la SNCF. Mais plus modestement, il y a une femme sur la table de travail. Elle s'appelle Jeanne ou Marie, Colombe ou Fabienne, Paulette ou Mauricette, va savoir ! Quant à son nom de famille, il en circule environ 250 000 à cette époque en France, de Abala à Zonzon en passant par Dupont ou Martin et nous ne saurions deviner le sien. Sa terreur est qu'on l'apprenne.

Il y a bien des accoucheuses sans la moindre empathie pour les filles-mères et qui ne manquent pas de fustiger la parturiente d'un « Vous avez mal ? Ça vous servira de leçon ! la prochaine fois vous ferez plus attention ! ». Elle a eu plus de chance : elle a rencontré une assistante sociale, ou peut être une sage-femme qui devant sa détermination à abandonner l'enfant lui a conseillé d'éviter l'Assistance publique et de le confier à une œuvre d'adoption. Elle n'a pas manqué de l'interroger sur sa famille, ses antécédents de santé, ceux du père si elle les connaît, pour être sûr que l'enfant peut être confié avec une certaine sécurité à des parents adoptants.

« C'est un garçon ! » lui a-t-on dit. A-t-elle eu envie de le prendre dans ses bras celui qu'elle avait eu dans son ventre pendant des mois ? Ou cette intimité lui inspirait-elle un tel rejet qu'elle s'est contentée de lancer, comme indifférente : « Ah bon ? ». En tout état de cause, elle n'était pas là pour faire un enfant mais pour s'en défaire. Peu de temps après, l'agent de l'Assistance publique est passé pour doter l'enfant d'un état-civil. L'usage était de lui donner deux ou trois prénoms : les deux premiers conservaient leur usage, et le dernier pourvoyait au nom de famille. C'est ainsi que je me suis appelé René Jacques.

Le jour même, à 16 heures, le sieur, Ernest Goeffriaud, 62 ans, retraité, médaillé militaire, s'en est allé déclarer en mairie qu'une femme « *qui refuse de se faire connaître* » a donné naissance à un enfant de sexe masculin dénommé JACQUES, René. Le père, lui, n'a pas même besoin de dire qu'il veut rester inconnu ; il est inexistant. L'enfant semble né d'une relation avec le Saint-Esprit, tout comme Jésus est né de Marie-toujours-vierge. Exit Joseph ! Encore a-t-on fait des progrès : quelques années plus tôt la recherche en paternité était tout simplement interdite. Il fallut attendre 1912 pour qu'elle soit enfin admise dans quelques cas précis comme le viol ou l'enlèvement. Résumons-nous : selon la loi, la fille-mère n'était pas tenue de reconnaître son enfant ; quant au père, il bénéficiait d'une totale immunité. Les enfants se trouvaient ainsi sacrifiés à la tranquillité des familles. Les choses ont-elles vraiment changé ?

Jeanne ou Colombe ou Paulette, elle est repartie, le ventre vidé, les lèvres sèches, les yeux cernés, seule. Déchirée pour la vie sans doute ; même si, plus tard, elle a d'autres amours, d'autres enfants, frères ou sœurs qui ignoreront jusqu'à l'existence de leur demi-frère.

Marie-Louise et les « filles-mères »

Le même 31 août 1937 à 7h30, Marie-Louise Leguéré, prend son petit-déjeuner à la Maison maternelle d'Albert, près d'Amiens, dont elle est directrice depuis six mois. Ces Maisons maternelles servent de refuge à ces femmes, alors en marge de la société et qu'on désignait avec quelque mépris sous le nom de « filles-mères ». Un chercheur, Yves Boulbés, a écrit sur le sujet un livre dont le titre est explicite « L'Histoire des maisons maternelles, entre secours et redressement ». Marie-Louise est alors âgée de 43 ans. Voilà près de vingt ans qu'elle a terminé ses études d'infirmière-visiteuse, spécialisée dans la lutte contre la tuberculose. À ce titre, elle a dirigé plusieurs dispensaires à Nantes, à Évreux, à Amiens avant de prendre ce poste à Albert quelques mois plus tôt, un poste qui l'éloigne des tuberculeux et de leurs familles mais la rapproche de l'Aide à l'enfance.

Tout au long de sa vie professionnelle, elle a rencontré ces femmes, objet du regard réprobateur de leur communauté quelles qu'elles soient, bourgeoises, ouvrières, villageoises ou urbaines. Elle s'est aussi trouvée très tôt face à la tragédie des enfants qu'on abandonne. C'est dire qu'elle connaît bien le chemin de l'Assistance publique mais aussi ceux des œuvres charitables qui ne manquent pas d'informer le personnel social aussi bien que les médecins et les sages-femmes de leur existence.

Marie-louise est restée célibataire. La Grande Guerre a tué les hommes de sa jeune vie, son frère et son fiancé ; son père est mort lui aussi. Elle est une de ces femmes qu'après la guerre on a appelé une « veuve blanche ». Passé le temps des larmes et de la douleur, elle a mis toute son énergie à participer à la reconstruction de la santé du pays. Pourtant, vint le temps où lui a manqué une famille, un enfant, des enfants. Pas question de se marier, mais pourquoi pas adopter un ou plusieurs enfants ? Le temps et les circonstances tricoteront le rapprochement de Marie-Louise et René. La Fondation établira le lien.

Quelques jours après la naissance de René-Jacques, Louise Lafon prend le train pour Niort. Juste un aller-retour pour ramener l'enfant à Paris, avenue Foch. À l'arrivée, nul doute que Raoul examine le bébé, le pèse, le mesure, évalue ses réflexes, établisse un bilan de santé comme il le fait avec chaque nouvel arrivant avant de le confier à celle qui va le prendre en charge, une des berceuses. Il faut maintenant lui trouver une mère, pas immédiatement puisque la mère dispose d'un délai de réflexion de trois mois avant d'abandonner définitivement son enfant. Ce sera Marie-Louise. En effet celle-ci prend langue avec la Fondation, rencontre Georges et Louise. Avec ses yeux bleu-vert nuancés de bienveillance, ses pommettes aristocratiques et cette attitude de ferme douceur, nul doute qu'elle dispose de quelques atouts pour plaider et convaincre. Oui, elle remplit bien toutes les conditions qui permettront à René de recevoir tendresse et bonne éducation. Reste à voir comment cela se passe avec le bébé. Elle fait le voyage plusieurs fois entre Albert et la pouponnière pour connaître l'enfant, se familiariser avec lui et surtout l'habituer au visage, au regard, à la voix de la mère qu'elle se sent déjà. Enfin, elle signe les engagements et donne son accord pour signer un contrat d'assurance avec la Mutuelle du Mans de façon à constituer un petit pécule à l'enfant qui en prendra possession le jour de sa majorité. Cinq ou six ans plus tard, suivant l'impérative injonction de Louise Lafon, Marie-Louise dira à son enfant ce qu'elle sait de sa naissance et de ses parents, à vrai dire, à peu près rien...

En vertu de l'article 352...

Elle prend en charge René et l'emmène à Albert avec elle le 7 mars 1938. La voilà mère célibataire parmi les mères célibataires. Et quand elle se penche sur le berceau de cet enfant de 7 mois, qu'elle chérit déjà plus que tout au monde ce n'est pas René qu'elle l'appelle mais Jean-Pierre, le prénom qu'elle lui a choisi. Il est encore pupille de l'Assistance public, la Fondation ne sera elle-même investie de la puissance paternelle par le tribunal civil de la seine que le 12 juillet 1939, quelques jours avant le début de la Seconde Guerre mondiale.

Le 1^{er} janvier 1939, Marie-Louise démissionne de la direction de la Maison maternelle et assure les fonctions d'infirmière scolaire chef de la ville de Louviers ; elle le restera jusqu'au 31 mars 1942 dans les conditions les plus difficiles que l'on puisse imaginer. La petite famille s'installe alors dans une jolie maison au centre de la ville, rue Tatin, à l'ombre de l'église gothique dédiée à Notre-Dame.

Le 3 juin 1940, avec l'accord de la Fondation, Marie-Louise signe l'acte d'adoption de son enfant. Il ne restera plus qu'à faire valider l'adoption par le tribunal civil. Une affaire simple en temps de paix mais les allemands avancent. On entend dans le ciel le vol de stukas, on entend à terre le grondement des chars allemands. Bientôt les combats sont proches de Louviers. La municipalité presse la population de fuir la ville.

Le 10 juin 1940, le maire fait sonner le tocsin pour inciter les derniers lovériens à partir. La ville entière est évacuée. Il n'y a plus d'enfants dans les écoles. Marie-Louise peut prendre la route de l'exode. Ses plus proches amis ne peuvent l'emmener : « Marie-Louise, on voudrait bien, mais la voiture est pleine, tu sais ce que c'est, ...avec les chiens... ». Finalement ce sera un couple de charcutiers voisins, les Lemonnier, (que Dieu bénisse les Lemonnier !) qui emmènera la mère et le fils dans une grosse Renault.

Il était temps, deux jours plus tard, le 12 juin, tôt le matin, plusieurs escadrilles de la *Luftwaffe* survolent la ville et l'arrosent de bombes incendiaires. Pendant deux jours et deux nuits le centre-ville brûle. Quand revient la Renault des Lemonnier, le 24 ou 25 juin, peu après la signature de l'armistice, les ruines sont encore chaudes. Tout le bas de la rue Tatin est entièrement à terre ; Marie-Louise ne retrouve plus de sa maison que des cendres ; douze jours après le bombardement, elles sont encore chaudes. Les sinistrés, hébétés, anéantis, prostrés, sidérés, conjuguent tous le même verbe : « *J'ai tout perdu* », « *Vous avez tout perdu ?* », « *Nous avons tout perdu !* », « *Ils ont tout perdu...* ». Seule l'église Notre-Dame avait échappé aux bombes : « *Mon Dieu !* ».

On se réfugie chez des amies, à Saint-Lubin, un peu à l'extérieur de Louviers, dans cette maison qui s'appelle *l'Ermitage*. Marie-Louise reprend son travail dans le chaos d'une ville pratiquement arasée, où certaines écoles sont détruites, où la plupart des familles n'ont plus d'adresse, où le provisoire lui-même s'est encore à peine installé. Pourtant, pendant ce temps-là, la procédure d'adoption progresse. La veille de Noël, le 24 décembre 1940, un jour glacial qu'aucun chauffage ne réchauffe, le tribunal civil de Louviers statue : (il) « *prend acte que La Fondation d'Heucqueville a donné un avis favorable, déclare que l'acte d'adoption est régulier, que l'adoption repose sur de justes motifs et procure des avantages certains pour l'adopté, qu'en effet elle substitue à son isolement les bienfaits de la vie de famille, enfin que l'exposant réunit toutes les conditions prévues par la loi qu'il y a donc lieu d'homologuer cet acte* ».

En vertu de l'Article 352 de la loi du 29 juillet 1939, l'adopté cesse d'appartenir à sa famille naturelle. Comme s'il muait, il change de nom : René Jacques devient Jean-Pierre René Jacques Leguéré. Tout cela est signé par le maréchal de France, chef de l'État français, qui ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le jugement à exécution. À ma connaissance, le recours aux dits huissiers ne s'avéra pas nécessaire.

Maisons maternelles et enfants secrets

Nous sommes aujourd'hui si habitués aux familles monoparentales qu'il est sans doute difficile pour les plus jeunes de nos lecteurs de comprendre l'ostracisme dont souffraient les jeunes femmes lors d'une naissance hors mariage. Il y avait là sujet de vie ou de mort. Devant la réprobation sociale et familiale, devant la peur de la solitude, de la misère, de la difficulté à élever seule un enfant, beaucoup de ces très jeunes mères, ne voyaient que deux solutions : avorter —et peut être en mourir— ou se suicider. Ce n'étaient pas là de simples mots pour Raoul et son fils : ils avaient vécu et s'étaient confrontés au quotidien à ces situations tragiques. La seule solution : accoucher dans le plus grand secret et abandonner le bébé. Le *tour d'abandon*, légalisé en France par Napoléon en janvier 1811, fut la solution pendant presque trois siècles ; Il s'agissait d'une petite porte, comme celle d'un placard, qui donnait sur une armoire cylindrique tournant sur pivot placée dans l'épaisseur d'un mur. Une sonnette à côté permettait de prévenir du dépôt. À leur apogée, les tours étaient au nombre de 251 dans toute la France, presque tous à la porte des hospices. Abolis en 1904, ils furent remplacés par un local ouvert dans les hôpitaux, de jour et de nuit, le « *bureau ouvert* ». Les jeunes mamans y trouvaient la possibilité de remise secrète de l'enfant sans autre témoin que l'employé préposé au service des admissions qui, de plus leur proposait quelques modestes secours. On s'humanisait.

Avec le temps, la morale rougissait toujours de la faute mais l'intérêt bien compris de la nation voulait qu'au moins on profita de ses conséquences. Faisant de la natalité une priorité, on mesura que si l'on voulait se soucier non seulement du nombre mais aussi de la qualité des futurs citoyens, mieux valait aider les mères. En matière d'aide financière, les lois de 1928-1930 sur les assurances sociales, par exemple, représentent une avancée significative : elles donnent la faculté aux femmes enceintes affiliées à des caisses par elles-mêmes ou par leur mari de bénéficier d'examens prénataux pris en charge par l'assurance maternité. Mais le plus important fut sans doute, à cette époque où les femmes accouchaient ordinairement chez elle, la création des Maisons maternelles.

Déjà, vers 1885, le professeur Pinard, gynécologue, accoucheur des hôpitaux avait créé une œuvre d'« assistance familiale secrète », refuge-asile qui offrait l'accueil secret aux jeunes femmes, À cette première expérience isolée répondit plus tard, à partir des années 20, sous l'impulsion de Paul Strauss, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales de 1922 à 1924 dans le gouvernement Raymond Poincaré, la création et la mise en place des Maisons maternelles départementales. Dédiées aux femmes enceintes les plus démunies, ces dernières y étaient accueillies dès le septième mois de grossesse et au-delà de leur accouchement. Mais les Maisons maternelles comportaient de plus un « service secret » qui accueillait les femmes désireuses d'accoucher de manière anonyme. Le territoire national n'était pas couvert, loin de là, au moment où la Fondation s'installait avenue Foch, mais elles allaient le devenir rapidement et dans la brochure publiée en 1945 à l'intention des personnels sociaux, Georges d'Heucqueville y consacre quelques pages et en donne la liste complète.

Dans cette partie secrète de la maternité, les filles trouvaient là bien sûr l'hygiène, les soins, la sécurité nécessaire, en échange, elles entretenaient la maison, aidait aux tâches ménagères, à la cuisine. Le secret impliquait l'absence totale de visite et même de courrier. À la maison maternelle d'Albert, comme dans les autres, au-dessus du lit de chaque fille on pouvait voir un petit tableau de bois peint de fleurs : anémone ou capucine, iris ou marjolaine, marguerite ou bouton d'or... la fleur servait de substitut au nom gardé secret. Le bouquet de ces fleurs retentissait de joyeuses interjections « Hé, Capucine, à quoi tu rêves ? À ton bel amant ? », de grivoiseries « Hé, Pivoine, t'en fais une tête ! T'es en manque de saucisson ? », de tendresse « Marjolaine, t'as les plus beaux yeux de la terre, t'inquiète pas, ton gosse y s'ra beau comme le jour, j'te promets ! », mais l'ordre était de rigueur, la sévérité régnait : la surveillante disait : « Mademoiselle Anémone, lavez moi ce couloir, et tout de suite ! » ou : « Madame Rose, un peu de calme s'il vous plait ! » ou encore : « Mademoiselle Muguet, ne circulez pas comme ça ! Allez-vous habiller convenablement ! »... Un chercheur, Yves Boulbés, a écrit sur le sujet un livre dont le titre est explicite « *L'Histoire des maisons maternelles, entre secours et redressement* ». Nombre des enfants qui ont franchi le seuil de la Fondation sont nés dans ces maisons.

Boulevard Montmorency : un aménagement sur mesure

Il faut réunir rapidement les fonds qui doivent permettre à la Fondation de vivre et pour cela vendre la succession. Dès les 24 et 25 mars 1936, la galerie Charpentier vend les tableaux, les bronzes animaliers de Barry, les tableaux et lithographies originales ; à Drouot revient la vente de la bibliothèque, des meubles et des boiseries le 30 mars.

Georges de son côté cherche un bâtiment convenable au vaste projet qu'il porte avec son père. Il le trouve avec le concours d'un agent immobilier, Monsieur Largier. Il s'agit d'un vaste pavillon d'inspiration « Art nouveau », sur trois niveaux, située au 81-85 boulevard Montmorency à Paris, dans le XVI^e, près de la porte d'Auteuil. Construit juste avant la Première guerre mondiale, il est revendu en hâte par son propriétaire en route pour le Liban. Une hâte qui le conduit à brader son bien et les communs qui vont avec pour la modique somme de 1 100 000 francs. Ce n'est pas une bagatelle mais l'opération reste une belle affaire !

La demeure est pour l'heure enfouie dans une brousse abandonnée ; qu'importe ! Les deux jardins, à l'avant et à l'arrière du bâtiment feront l'un et l'autre, aux beaux jours, le bien-être des enfants. Il faut toutefois réunir le conseil d'administration pour décider de l'acquisition. Les membres du conseil redoutent la réaction du préfet Léon, toujours aussi hostile à un projet qui lui paraît léser L'Entraide des femmes françaises.... Un heureux hasard veut que la France change de gouvernement. Le Front populaire remplace le préfet si constamment hostile par une assistante sociale. Elle est enthousiasmée par le projet, ne formule que des encouragements ; le conseil d'administration vote l'achat le 14 novembre 1936. Le siège social y est transféré cinq jours plus tard.

Il faut agrandir le pavillon et l'aménager pour en faire une pouponnière capable de recevoir 80 enfants, avec tous les services auxiliaires nécessaires. Là aussi, on travaille vite. Le bâtiment est aujourd'hui détruit, mais beaucoup se souviennent du petit escalier latéral qui longeait la façade pour conduire à une belle double porte de fer forgé, décorée de motifs floraux ; elle ouvrait sur un vaste hall d'entrée peint en blanc avec deux grands portraits des fondateurs, Charles et Madeleine ; de là un grand escalier menait à la pouponnière au premier et deuxième étage. Toujours au rez-de-chaussée, de part et

d'autre de l'escalier, un grand bureau pour le président, un autre pour le directeur, entre les deux une grande bibliothèque ainsi qu'un bureau plus petit pour la secrétaire.

Le premier étage était le royaume des bébés : la pouponnière aux couleurs beige et rose. Imaginez une longue salle coupée en deux par une allée centrale comportant 10 boxes vitrés de chaque côté pour tenir 80 enfants. À droite les fenêtres donnent sur le jardin de devant, celui qui donne sur le boulevard Montmorency, tandis qu'à gauche, elles donnent sur le « grand jardin », un peu plus boisé, qui donne sur Auteuil. Dans chaque box, 4 bébés. Vous entendez les hurlements parfois simultanés de cette cinquantaine de braillardes et braillards qui sont là en permanence ? En être une des berceuses ne devait pas être une sinécure ! Raoul, présent chaque matin à huit heures tapantes, veillait chaque jour à la bonne santé de chacun, craignant par dessus tout la contagion qui faisait tant de ravages autre fois dans les pouponnières. ! Pour l'appuyer un médecin spécialiste oto rhino laryngologue passait chaque soir après sa journée de travail.

Au deuxième étage l'infirmier, dans les mêmes couleurs que la pouponnière. Pur éviter la contagion, les boxes n'étaient plus conçus pour quatre mais pour un seul nourrisson ; c'est qu'on y soignait toutes ces maladies de la petite enfance qui tiennent encore éveillés pères et mères de nos jours : otite, rougeole, roséole, scarlatine, varicelle, coqueluche et autres maladies infantiles. La biberonnerie, la lingerie et les cuisines se trouvaient en sous-sol.

En mars 38, le navire est armé. On quitte l'avenue Foch et on emménage. La plupart d'entre nous sont passés par cette maison aujourd'hui détruite. Aucun d'entre nous n'en n'a vraisemblablement de souvenirs mais nos parents adoptifs en ont tous franchi la porte...

Le Centre d'études de la Fondation et les berceuses

Voilà Valentine ! il est neuf heures moins le quart. Des cheveux presque noirs, coupés courts, dont son frère, tout juste cinq ans, un jour, à table, avait dit « Maman, pourquoi Valentine elle a des petites vagues sur la tête ? ». Ses yeux, sombres eux aussi, vivent dans la lumière d'un visage doux, aux couleurs de rose. A-t-elle seulement vingt ans ? Elle a sorti l'un des bébés de son berceau, visage écarlate et ridé, elle le promène dans ses bras, lui chuchote des mots câlins. Raoul sort de l'un des boxes et la croise :

— Hé bien, Mademoiselle Leroy ? C'est Pauline que vous dorlotez ? Qu'est-ce qu'elle a cette petite ?

— Je ne sais pas docteur, elle pleurnichait... je lui trouve le front un peu chaud, j'ai voulu la calmer...

— Un peu chaud ?! Est-ce que je ne vous ai jamais appris, Mademoiselle, que promener les bébés faisait tomber la fièvre ? Faites-voir ! Hmmm... Emmenez-la tout de suite dans son berceau que je l'examine...

L'examen et le stéthoscope décident d'une fausse alerte. Pauline va très bien. Raoul se rassure mais grogne :

— Faites un peu attention, Mademoiselle ! Il ne faut pas les couvrir excessivement !

Élèves-internes et berceuses

Valentine est l'une de ces « berceuses » qui ont porté les enfants dans leurs bras tout au long de leur séjour avant de les passer quelques semaines ou quelques mois plus tard, tout émues, dans les bras de leurs parents adoptifs. Berceuse, mais élève aussi.

Dès l'achat de Montmorency, Georges avait engagé un architecte pour construire dans le jardin un pavillon à deux étages pour accueillir des élèves internes puéricultrices. Le projet lui tenait particulièrement à cœur, à la fois parce les fondateurs estimaient nécessaire de former des jeunes professionnelles puéricultrices, éducatrices, assistantes sociales à l'enfance, à la fois parce qu'il aimait enseigner. C'était aussi une façon d'offrir aux enfants un personnel compétent, disponible et d'une extrême bonne volonté. La présence constante de Madame Kerleau —mais plus encore celle de Raoul— assuraient la sécurité de jour comme de nuit : la nuit, il ne fallait pas plus de dix minutes à Raoul pour venir de chez lui à la Fondations si la nécessité l'exigeait. Le pavillon était construit pour loger une quinzaine de ces jeunes étudiantes. Au rez-de-chaussée une salle de garde qui servait aussi de salle à manger. Au 1^{er} et 2^o étage, des chambres, pour la plupart individuelles. Les élèves suivaient une formation d'un an où alternaient cours et travaux pratiques. Chacune des internes avaient quatre bébés en charge. Les droits d'inscription étaient modestes : 20 francs payables en début d'études qui leur ouvraient le statut d'élèves au pair; un diplôme sanctionnait la fin d'études. Mais le Centre d'études de la Fondation accueillait aussi une centaine d'élèves externes par an. Bénévoles, elles accompagnaient, aidaient ou remplaçaient les internes si cela s'avérait nécessaire. Ces externes venaient soit le matin, soit l'après-midi. Six cents élèves environ furent ainsi formées au Centre tout au long de son existence de 1938 à 1946. Même pendant la guerre où les conditions matérielles furent souvent difficiles alors que le nombre de bébés de cessaient de s'accroître, le souvenir qu'en ont les témoins est celui d'un internat joyeux comme peut l'être un vol de jeunes filles. Elles gardent en mémoire le bonheur de leurs moments dans les jardins, de leurs soirées communes dans la salle de garde, de la chorale qui perdurait de promotion en promotion.

Le jour où un enfant était confié à ses parents adoptifs, Louise Lafon demandait la présence de l'interne qui l'avait en charge, ainsi que de celles qui s'en étaient occupée. C'était un grand moment d'émotion pour tous. Au-delà des larmes de l'arrachement, ces jeunes femmes se sentaient alors une belle raison de vivre, une mission à accomplir, une responsabilité qu'elles portaient avec fierté.

Les cours : enseignants et contenu

Raoul dont, nous le savons, l'expérience en matière de pouponnière était hors-pair donnait les cours de puériculture. Somme toute, il enseignait comment aider les enfants à bien grandir. Ses élèves apprenaient à s'occuper de la propreté des bébés en s'inspirant des leçons de Pasteur, à les laver, à s'occuper de leurs couches, de leurs vêtements. Il leur montrait comment stériliser les biberons, comment nourrir les enfants. Mais, à ses yeux, il s'agissait par-dessus tout de leur apprendre à mesurer les risques, assurer la sécurité, observer les symptômes d'éventuelles maladies, avec une attention particulière pour les maladies contagieuses et, s'il le fallait à s'occuper d'enfants malades...sans marcher sur les plates-bandes du médecin. Les blouses roses et blanches côtoyaient chaque jour la blouse blanche du maître. Elles redoutaient ses orages, parfois imprévisibles, mais respectaient son savoir, son expérience, son savoir-faire et partageaient avec lui cette attention scrupuleuse qu'il avait de la santé des enfants et qui confinait à l'amour.

Les cours de biologie étaient donnés par Georges. Comme dans les autres écoles de puériculture, il s'agissait de substituer aux pratiques tâtonnantes le transfert de sciences et de techniques basées sur les connaissances récentes en biologie du nourrisson. Ainsi vulgarisait-on les lois de Mendel et les travaux de ses successeurs, fondateurs de la

génétique. On s'inspirait aussi beaucoup de l'eugénique de Galton, dont on ne mesurait pas à l'époque à quelles condamnables politiques elle allait entraîner. Le jeune psychiatre n'échappa pas à transmettre ce qu'il avait reçu lui-même comme enseignement et que véhiculaient les revues les plus reconnues de la communauté scientifique. Mais les élèves apprirent surtout très concrètement comment un bébé passe de l'état de nouveau-né à celui de nourrisson avant de venir un petit enfant, quelles étapes il franchit en douze mois, comment elles se manifestent et comment on peut l'aider dans ce travail intense d'adaptation. C'était là l'essentiel.

La Fondation et le contexte légal de l'adoption

Des lois garde-folles

Avant d'aborder les lois sur l'adoption, disons quelques mots de la condition féminine dans notre pays au XX^e siècle et de ces lois que l'on pourrait qualifier de « garde-folles » tant elles respirent l'idée de l'incapacité des femmes — à moins que ce soit la peur qu'en ont les hommes! En France, la loi est soumise aux règles de la démocratie, en principe depuis la Révolution. Encore faut-il rappeler que le droit de vote dans la France de la première partie du XX^e siècle ne concerne que la moitié virile de la nation : les femmes ne conquerront le même droit qu'en 1945. Elles n'ont pas plus le droit d'ouvrir librement un compte en banque, ni même de travailler sans l'autorisation de leur mari : il leur faudra attendre 1965 pour que soient levées ces deux soumissions. Le droit à l'éducation est lui aussi une conquête difficile : avant 1924 les jeunes filles ne peuvent se présenter au baccalauréat...

N'oublions pas non plus les restrictions d'usage de leur corps. Le 31 juillet 1920, les assemblées —au sein desquelles ne siège aucune femme—décident que l'avortement est strictement interdit, que la contraception est passible d'une amende, voire d'une peine de prison, enfin que toute information diffusée sur le sujet peut entraîner une sanction. En 1942, le gouvernement de l'État français déclare l'avortement "Crime contre l'État". Les femmes y ayant recouru ou l'ayant pratiqué sur autrui risquent la peine de mort. Ce sera le cas de Marie-Louise Giraud, « faiseuse d'ange », guillotinée pour l'exemple et par décision d'un tribunal d'exception, c'est-à-dire sans jury d'assises, en 1943. Il faudra attendre la ministre Simone Veil, sous la présidence de Giscard d'Estaing, en 1975, pour que l'interruption volontaire de grossesse IVG soit dépénalisée. C'est dans ce contexte de limitation des droits de la femme que les trois fondateurs se mettent en marche.

La loi de 1923

En 1936, quand naît la Fondation, l'adoption est régie par une loi datée du 19 juin 1923. Elle succédait à la loi du 27 juin 1904 promulguée dans un contexte hautement nataliste. La France, confrontée à une baisse continue de son taux de fécondité qu'alourdissait encore une mortalité infantile élevée, se portait mal par rapport aux autres pays européens. La défaite de 1870 contre l'Allemagne avait marqué les esprits. Serions-nous assez nombreux pour faire face à une nouvelle attaque prussienne ? La loi du 27 juin 1904 est la première loi à donner aux parents la possibilité d'abandonner leur enfant ; elle est aussi la première à autoriser les parents, en fait la mère, à garder secrète leur identité. Ce sont un peu les mêmes causes qui, vingt ans plus tard, portent la loi de 1923. Inspirée par les pertes tragiques de la Grande Guerre et la volonté de favoriser l'adoption des orphelins issus des combats mais aussi voulue pour favoriser une natalité toujours en berne, elle

autorise l'adoption d'enfants mineurs par des adoptants de 40 ans au moins et n'ayant pas d'enfants. La puissance paternelle est conférée à l'adoptant mais les liens avec la famille d'origine, quand elle est connue, ne sont pas obligatoirement rompus ; si les adoptants refusent ces liens avec la famille d'origine, il revient au juge de départager l'importance de la relation d'origine en contrepois de la nécessité de ne pas nuire à l'enracinement de l'enfant dans sa nouvelle famille. On l'imagine, le travail du juge n'était pas simple et la loi, de fait, difficilement applicable. Charles d'Heucqueville avait pu le mesurer dans le cadre de son activité de président du comité d'adoption de l'Entraide des femmes françaises. Peu des enfants de la Fondation ont finalement été adoptés sous le régime de cette loi : le temps nécessaire à l'adoption auquel se sont ajoutés les troubles de la Seconde guerre mondiale a été tel que la plupart, des bébés abandonnés en 1936, 1937 et 1938 se sont vus adoptés sous le régime de la loi de 1939.

Dès sa thèse en 1899 sur « *La condition des mineurs de droit pénal* », Charles avait plaidé la cause de l'enfance malheureuse et ne s'était jamais départi de son intérêt pour les orphelins et les enfants abandonnés. Il avait toujours estimé que, pour les nouveaux nés, seule l'adoption plénière, assurant la rupture des liens avec la famille d'origine permettrait une parfaite intégration de l'enfant dans sa famille adoptive. Il estimait aussi que l'adoption plénière jouirait de la faveur des adoptants et permettrait d'accroître le nombre des adoptions. C'est dire qu'il aurait applaudi au décret-loi du 29 juillet 1939 s'il avait encore été de ce monde.

1939 : création du code de la famille

Le décret-loi de 29 juillet 1939 crée le « code civil de la Famille » et fixe légalement les démarches d'adoption. L'essentiel s'en trouve ici résumé :

- La loi abaisse l'âge des parents adoptants à 35 ans au lieu de 40, à partir du moment où les époux sont demeurés sans enfants pendant dix ans ;
- La coupure devient totale et irréversible avec la famille naturelle. L'enfant adoptif dispose des mêmes droits que s'il était né du mariage ;
- Le tribunal consent à l'adoption et à la légitimation ; de l'enfant que sa mère a délaissé sans rechercher cette dernière mais après avoir pris l'avis de l'œuvre charitable qui l'a recueilli puis confié (art 349-369) ;
- Dans l'intervalle, l'œuvre exerce les droits de la mère si cette dernière n'a pas réclamé son enfant dans les trois mois ;
- Chaque département doit disposer d'une maison maternelle qui accueille sans formalités les femmes enceintes et les mères accompagnées d'un nouveau-né.

Le code autorise ainsi les adoptions définitives d'enfants mineurs. Il crée la légitimation adoptive.

La Fondation verra plusieurs modifications des lois au fil des années. Nous les évoquerons dans l'ordre chronologique du récit.